

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2015

DÉMATÉRIALISATION DU JO (LOI ORGANIQUE) - (N° 3121)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL14

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 2

A l'alinéa 2 supprimer le mot :

« une ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.